

**IX.****BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES****POUR L'EXERCICE 1898.**

---

**(AMENDEMENTS.)**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1897 s'élève au chiffre de . . . . . fr. 116,438,585 »<sup>(1)</sup>

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à . . . . . 132,301,590 »<sup>(2)</sup>

AUGMENTATION. . . . . fr. 15,863,005 »

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

## A. Service ordinaire :

Exercice 1897 . . . . .	fr. 116,254,585	»
— 1898 . . . . .	132,301,590	»

AUGMENTATION. . . . . fr. 16,047,005 »

## B. Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1897 . . . . .	fr. 184,000	»
— 1898 . . . . .	»	

DIMINUTION. . . . . fr. 184,000 »

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1898 s'élevaient à . . . . . fr. 116,537,880 »

Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . . 132,301,590 »

Soit UNE AUGMENTATION DE . . . . . fr. 15,963,710 »

L'augmentation de 15,963,710 francs porte exclusivement sur le service ordinaire.

(1) Non compris les crédits rattachés au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1897 par les lois relatives au rachat de certaines concessions de chemins de fer.

(2) Y compris la somme de 1,000,000 de francs pour dépenses de reconstruction de bâtiments, etc., imputées précédemment sur le Budget extraordinaire.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition, par service, de cette augmentation :

DÉSIGNATION DES SERVICES.	BUDGET primitif.	BUDGET amendé.	AUGMENTATION.
CHAPITRE II. — Chemins de fer. . . . . fr.	92,581,191 »	107,488,474 »	14,905,283 »
CHAPITRE III. — Postes, télégraphes et téléphones .	17,787,962 »	18,695,489 »	905,527 »
CHAPITRE IV. — Marine. . . . . . . . .	5,496,422 »	5,649,522 »	152,900 »
TOTAL ÉGAL. . . . . fr.		15,965,710 »	

Les crédits de l'Administration des chemins de fer sont portés aux chiffres nécessaires pour faire face aux dépenses d'exploitation des lignes d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren et de Gand à Eecloo et Eecloo à Bruges, ainsi que des sections belges des chemins de fer Grand-Central et Liégeois-Limbourgeois.

La ligne d'Anvers à Gand et celle de Gand à Eecloo, ainsi que l'exploitation de la ligne concédée d'Eecloo-Bruges, sont déjà incorporées dans le réseau de l'État (loi du 27 juin 1897) et notre Administration en a repris le service depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1897.

Quant aux chemins de fer Grand-Central et Liégeois-Limbourgeois, le projet de loi approuvant les conventions de rachat, voté par les Chambres, n'a pas encore pu être sanctionné et promulgué, mais le Gouvernement présume que la reprise sera un fait accompli le 1<sup>er</sup> janvier 1898.

Les suppléments de crédits proposés à raison du rachat de ces diverses concessions ont été calculés sur la base des derniers comptes d'exploitation établis par les Compagnies, avec augmentation de 10 % des dépenses en traitements et en salaires, en vue de pouvoir réaliser les extensions de cadres nécessaires et améliorer la situation du personnel.

L'augmentation de 15,965,710 francs est la résultante d'augmentations et de diminutions expliquées ci-après :

## PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

## CHAPITRE II.

## CHEMINS DE FER.

## Section première. — Services communs.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	492,150 »
— — — — — amendé . . . .	569,509 »

AUGMENTATION. . . fr.	77,359 »
-----------------------	----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation représente, à concurrence de 10,150 francs, la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées et celle nécessaire à la transformation d'un emploi de commis-chef en un emploi de chef de bureau. Le restant, soit 67,209 francs, forme la part afférente aux lignes reprises.

ART. 8. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	128,745	»
— — — — amendé . . . . .	160,969	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	32,224	»
	<hr/>	
Pour établir l'augmentation réelle, il faut tenir compte d'un transfert à l'article 23 de . . . . . fr.	960	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . fr.	33,184	»
	<hr/>	

Cette augmentation représente, à concurrence de . . . . . fr. 4,520 » la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées.

La différence forme la part afférente aux lignes reprises, soit . . . . . fr.	28,864	»
	<hr/>	
TOTAL . . . . fr.	33,184	»

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	640,400	»
— — — — amendé . . . . .	787,532	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	147,432	»

Il y a lieu de prévoir pour les dépenses de l'ancien réseau une augmentation de crédit de . . . . fr. 46,400 » résultant de l'accroissement des dépenses en général et plus spécialement des acquisitions de papier pour impression et autographies, de fournitures de bureau diverses, de carton pour billets à voyageurs et de machines à écrire, ainsi que des frais de reliure, etc., etc.

La différence soit . . . . . fr.	101,032	»
représente la part afférente aux lignes reprises.		<hr/>

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 147,432 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

**ART. 40. — Subsides à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.**

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . fr.	70,000	»
— — — — amendé . . . .	132,000	»
<b>AUGMENTATION. . . . fr.</b>	<b>62,000</b>	<b>»</b>

Cette augmentation résulte uniquement de la reprise des lignes de chemin de fer.

#### ART. 11. — Secours exceptionnels aux ouvriers, etc.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	75,000	»
— — — — — amendé . . . .	120,000	»
AUGMENTATION. . . . fr.	45,000	»

Par suite de l'augmentation constante du nombre de participants aux secours, le crédit se rapportant à l'ancien réseau devrait être augmenté de . . . . . fr. 25,000 »

La différence, soit 30,000 francs, représente la part afférente aux lignes reprises ci. . . . . 30,000 »

TOTAL ÉGAL, . . . . . fr. 55,000 »

## Section 2. — Voies et Travaux.

#### ART. 13. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,830,620	»
— — — — amendé . . . .	2,091,432	»
AUGMENTATION . . . fr.	260,812	»

Cette augmentation est sollicitée en vue des dépenses suivantes :

*A. — Extensions déjà réalisées. . . . . fr. 4,800 »*

### *B. — Crédit d'un service spécial pour l'étude des travaux à exécuter à Bruxelles :*

ENSEMBLE fr 44,375

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, soit fr. 216 437

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

**ART. 14. — Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route.**

ENSEMBLE . . . . .	fr.	134,586	»
L'augmentation est donc en réalité de . . . . .	fr.	431,015	»

Elle représente, à concurrence de . . . fr. 83,819 » la dépense résultant d'extensions de personnel déjà réalisées.

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle . . . . fr. 451,015 "

**ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.***

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 4,869,000	»
— — — — amendé . . . . 5,869,109	»
<b>AUGMENTATION. . . . fr. 1,000,109</b>	»

**TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . . fr. 1,000,409**

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers : travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux ; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire).*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	8,283,913	"
— — — — — amendé . . . . .	9,339,962	"
<hr/>		
AUGMENTATION. . . . . fr.	1,056,049	"

Il y a lieu, pour établir l'augmentation réelle, de déduire de cette somme le résultat de deux transferts : l'un de l'article 14 à l'article 16, de . . . . . fr. 133,418 » l'autre de l'article 16 à l'article 23 de . . . . . 730 »

— — — — —	132,688	"
<hr/>		

L'augmentation réelle n'est donc que de	923,361	"
<hr/>		

Elle représente, à concurrence de . . . . fr. 83,244 » la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées et des mesures prises en faveur des ouvriers.

La différence forme la part afférente aux lignes reprises, ci. . . . .	840,117	"
<hr/>		

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . . . fr.	923,361	"
---	---------	---

## Section 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr.	1,922,684	"
— — — — — amendé . . . . .	2,256,303	"
<hr/>		
AUGMENTATION. . . . . fr.	333,619	"

Cette augmentation représente, à concurrence de 77,050 fr., le montant des dépenses résultant des transformations d'emplois et des extensions de personnel déjà réalisées, notamment par suite de la création d'un service spécial d'éclairage et de chauffage, ci. . . . . fr. 77,050 »

Le restant représente la part afférente aux lignes reprises . . . . . fr.	256,569	"
<hr/>		

TOTAL ÉGAL à l'augmentation . . . . . fr.	333,619	"
---	---------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	15,587,348	»
— — — — — amendé . . . . .	17,659,790	»

AUGMENTATION. . . . fr.	2,072,442	»
-------------------------	-----------	---

Il convient d'ajouter à cette somme, pour déterminer l'augmentation réelle, un transfert à l'article 24 de . . . . fr.	2,600	»
--	-------	---

L'augmentation est donc de. . . . fr.	2,075,042	»
---------------------------------------	-----------	---

Elle représente la dépense déjà engagée pour des extensions de personnel, des transformations d'emplois, des augmentations de salaires, etc., réalisées pendant l'année 1897, ci . . . . . fr. 718,028 »

Il est demandé en outre, pour des augmentations de salaires ainsi que pour les indemnités de changement de résidence à accorder au personnel ouvrier d'après les nouveaux taux établis. . . . . . . . . fr. 24,393 »

fr. 742,421	»
-------------	---

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, ci . . . . . fr. 1,332,621	»
--	---

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . . fr.	2,075,042	»
---	-----------	---

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	723,400	»
— — — — — amendé . . . . .	803,602	»

AUGMENTATION. . . . fr.	80,202	»
-------------------------	--------	---

Cette augmentation résulte exclusivement de la reprise des lignes de chemins de fer.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,300,000	»
— — — — — amendé . . . . .	9,983,148	»

AUGMENTATION. . . . fr.	2,683,148	»
-------------------------	-----------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de l'accroissement continu du trafic qui donne lieu à une consommation plus grande de charbon, ainsi que du renchérissement de ce combustible et d'autres matières nécessaires à la traction des convois, on se voit forcé de solliciter pour l'ancien réseau une augmentation de . fr. 1,873,500 »

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, ci . . . . . 809,648 »

Soit ENSEMBLE. . . . . fr. 2,683,148 »

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 17,033,793 »	
— — — — — amendé . . . . . 19,630,907 »	
 AUGMENTATION. . . . . fr. 2,597,112 »	

Cette augmentation comprend le transfert, de l'article 18, d'une somme de . . . . . . . . . . . fr. 2,600 »

L'AUGMENTATION réelle ne s'élève donc qu'à. . . . . fr. 2,594,312 »

Elle représente, à concurrence de 764,719 francs, la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées et celle nécessaire pour le relèvement, d'après les nouveaux taux établis, des indemnités à accorder au personnel ouvrier en cas de changement de résidence, ci . . fr. 764,719 »

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, soit . . . . . 1,829,793 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . . . fr. 2,594,312 »

Section 4. — *Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.*ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 11,526,344 »	
— — — — — amendé . . . . . 13,239,393 »	
 AUGMENTATION. . . . . fr. 1,733,049 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . .	fr. 1,733,049	»
-----------------	---------------	---

Pour établir l'augmentation réelle, on doit ajouter à cette somme les transferts suivants rendus nécessaires par les besoins du service, savoir :

A l'article 23 . . . . .	fr. 1,500	»
A l'article 35 . . . . .	4,337	»
	<hr/>	
	5,837	»
	<hr/>	
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>fr. 1,738,886</b>	<b>»</b>

Cette augmentation représente, à concurrence de 297,592 francs, les dépenses résultant des extensions de personnel déjà réalisées par suite des nécessités du service, ci . . . . . fr. 297,592 »

La création d'un bureau de marchandises et d'une station exigera en outre une dépense de . . . . .	5,000	»
	<hr/>	

<b>ENSEMBLE. . . . .</b>	<b>fr. 302,592</b>	<b>»</b>
--------------------------	--------------------	----------

La différence forme la part afférente aux lignes reprises, ci . . . . .	fr. 1,436,294	»
	<hr/>	

<b>TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . . .</b>	<b>fr. 1,738,886</b>	<b>»</b>
--	----------------------	----------

**ART. 23. — Salaires des agréés et des ouvriers ; camionnage et manœuvres par chevaux.**

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 9,210,780	»	
— — — — — amendé . . . . .	10,533,474	»
	<hr/>	
<b>AUGMENTATION. . . . .</b>	<b>fr. 1,324,694</b>	<b>»</b>

De ce chiffre doivent être déduits, pour avoir l'augmentation réelle, les transferts des sommes suivantes exigés pour les besoins du service, savoir :

De l'article 8 . . . . .	fr. 960	»
— 14 . . . . .	968	»
— 16 . . . . .	730	»
— 22 . . . . .	1,500	»
	<hr/>	
	4,158	»
	<hr/>	

<b>L'AUGMENTATION n'est donc que de . . . . .</b>	<b>fr. 1,320,536</b>	<b>»</b>
---	----------------------	----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation, en ce qui concerne l'ancien réseau, est le résultat du montant de la dépense occasionnée par des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1897 et qui s'élève à . . . . . fr. 145,140 »

D'autre part, les économies qu'on a pu réaliser sur les dépenses du camionnage, notamment à Bruxelles, sont évaluées à . . . . . 89,645 »

Soit une augmentation de dépenses pour l'ancien réseau de. . . . . 55,495 »

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, ci . . . . . 1,265,041 »

**TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . . . fr. 1,320,536 »**

**ART. 24. — Primes pour encourager la marche régulière des convois.**

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 400,000 »  
— — — — — amendé . . . . . 506,781 »

**AUGMENTATION. . . . . fr. 106,781 »**

Les dépenses relatives à l'ancien réseau nécessitent une augmentation de crédit de. . . . . fr. 40,000 » par suite du nombre de participants qui deviennent de plus en plus nombreux.

La différence représente la part afférente aux lignes reprises. . . . . . . fr. 66,781 »

**TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . . fr. 106,781 »**

**ART. 25. — Frais d'exploitation.**

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 2,484,259 »  
— — — — — amendé . . . . . 2,958,249 »

**AUGMENTATION. . . . . fr. 473,990 »**

résultant, en ce qui concerne l'ancien réseau, tant de l'accroissement du trafic que de la hausse des prix des matériaux et autres matières, ci . . . . . . . fr. 288,041 »

La différence représente la part afférente aux lignes reprises. . . . . . . . . . . 185,949 »

**TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 473,990 »**

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	235,000	»
— — — — amendé . . . .	260,012	»
AUGMENTATION . . . fr.	25,012	»
Par suite de la progression constante du trafic et de l'extension du nombre des agents auxiliaires à l'étranger, il y a lieu de prévoir pour l'ancien réseau une dépense en plus de. . . . . fr. 8,080 »		
Le restant représente la part afférente aux nouvelles lignes . . . . .	16,932	»
TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . fr.	25,012	»

ART. 27. — *Pertes et avaries, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	893,000	»
— — — — amendé . . . .	1,146,113	»
AUGMENTATION . . . fr.	253,113	»
Cette augmentation est justifiée, à concurrence de. . . . . fr. 100,000 » par l'accroissement du trafic sur l'ancien réseau.		
La différence représente la part afférente aux nouvelles lignes . . . . .	153,113	»
TOTAL ÉGAL . . . fr.	253,113	»

ART. 28 (ancien). — *Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel, etc.*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898, la circulation du matériel privé sur le railway de l'Etat ne donnera plus lieu au paiement de redevances; le crédit de 20,000 francs prévu à l'article 28 du projet de Budget primitif peut donc être supprimé.

## Section 5. — Perception des recettes et contrôles.

ART. 28 (29 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,907,280	»
— — — — amendé . . . .	2,121,987	»
AUGMENTATION . . . fr.	214,707	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

A cette somme il faut ajouter celle de 17,160 francs dont le transfert à l'article 29 est rendu nécessaire par suite des nécessités du service, ci . . . . . fr. 17,160 »

L'AUGMENTATION est donc en réalité de. . . . fr. 231,867 »

Elle représente, à concurrence de . . . . fr. 56,000 » la dépense occasionnée par des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1897.

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, soit . . . . . 175,867 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . . fr. 231,867 »

ART. 29 (50 ancien). — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 113,041 »  
— — — — — amendé . . . . . 132,841 »

AUGMENTATION. . . . fr. 19,800 »

Cette somme comprend un transfert de l'article 28 de . . . 17,160 »

L'augmentation réelle ne s'élève donc qu'à . . . . . fr. 2,640 »

et représente la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées.

## CHAPITRE III.

## POSTES. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Section 4<sup>e</sup>. — Services communs.ART. 32 (53 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 121,890 »  
— — — — — amendé . . . . . 127,840 »

AUGMENTATION. . . . fr. 5,950 »

Cette augmentation est destinée à la création d'un emploi d'architecte et d'un emploi de dessinateur pour le service des bâtiments, dont l'importance augmente dans de notables proportions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33 (34 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	166,360	»
— — — — — amendé . . . . .	168,760	»
		<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	2,400	»

Cette somme est demandée pour pouvoir accorder quelques augmentations de salaires aux ouvriers méritants.

## Section 2. — Postes.

ART. 35 (36 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,748,976	»
— — — — — amendé . . . . .	5,059,038	»
		<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	310,062	»

Pour établir l'augmentation réelle il faut tenir compte de deux transferts, l'un de 4,357 francs de l'article 22, l'autre de 5,025 francs à l'article 42, soit en plus . . . . . fr. 688 »

ENSEMBLE. . . . fr. 310,750 »

Cette augmentation se décompose comme il suit :

1 <sup>o</sup> Extensions déjà réalisées . . . . . fr.	102,600	»
2 <sup>o</sup> Admission d'agents nouveaux. . . . .	132,300	»
3 <sup>o</sup> Transformation d'emplois, et promotions à accorder par application de l'article 111 de l'arrêté organique . . . . . . . . .	49,550	»
4 <sup>o</sup> Création de bureaux. . . . . . . . .	9,200	»
5 <sup>o</sup> Revision du classement des bureaux et relèvement du traitement des percepteurs de 5 <sup>e</sup> classe. . . . . . . . .	7,700	»
6 <sup>o</sup> Frais variables. . . . . . . . .	9,400	»
		<hr/>
TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . fr.	310,750	»

ART. 36 (37 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	5,182,646	»
— — — — — amendé . . . . .	5,574,626	»
		<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	388,980	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se justifie comme il suit :

1° Extensions déjà réalisées, notamment par suite de la création de nouveaux bureaux et l'établissement d'une deuxième distribution dans un grand nombre de localités. fr.	245,420	»
2° Création d'emplois de facteur-trieur, de facteur des postes et de facteur rural, et transformation d'emplois. . . . .	136,160	»
3° Relèvement du traitement des chefs-facteurs et augmentations à accorder aux classeurs-messagers, etc. . . . .	7,400	»
<hr/>		
TOTAL ÉGAL À L'AUGMENTATION. . . fr.		388,980 »

ART. 37 (58 ancien). — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	291,470	»
— — — — — amendé . . . . .	321,470	»
AUGMENTATION. . . . . fr.	30,000	»

Cette augmentation est due à la création de services de malle-poste, par suite de l'établissement de nouveaux bureaux de poste déjà ouverts en grande partie.

ART. 40 (41 ancien). — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	898,930	»
— — — — — amendé . . . . .	946,930	»
AUGMENTATION. . . . . fr.	48,000	»

Cette augmentation est demandée pour faire face aux dépenses de mobilier, de matériel, de loyers de locaux, etc., résultant de l'extension du service.

Section 3. — *Télégraphes et téléphones.*ART. 42 (43 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	3,904,255	»
— — — — — amendé . . . . .	3,978,080	»
AUGMENTATION. . . . . fr.	73,825	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . .	fr. 73,825	»
-----------------	------------	---

A cette somme il faut ajouter la différence résultant de deux transferts : l'un à l'article 43, de 5,900 francs représentant le salaire d'agents subalternes recrutés en lieu et place d'employés supprimés par suite d'améliorations introduites dans le travail des bureaux, ci . . . . . fr. 5,900 » l'autre, de l'article 35, de . . . . . 5,025 »

SOIT EN PLUS. . . . .	fr. 875	»
-----------------------	---------	---

L'AUGMENTATION réelle est donc de. . . . .	fr. 74,700	»
--	------------	---

Elle est destinée, à concurrence de 66,100 francs, au recrutement d'agents nouveaux nécessité par l'accroissement du service, et à des transformations d'emplois. Le restant de l'augmentation permettra d'accorder des promotions par application de l'article 111 de l'arrêté organique, ainsi que des indemnités pour coopération au service téléphonique d'agents d'autres services.

**ART. 43 (44 ancien). — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.**

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,344,465	»
— — — — — amendé . . . . .	1,390,775	»
<hr/>		
AUGMENTATION. . . . .	fr. 46,310	»

Il faut déduire de cette somme, pour établir l'augmentation réelle, un transfert, de l'article 42, de . . . . . 5,900 »

L'AUGMENTATION n'est donc que de. . . . .	fr. 40,410	»
---	------------	---

Ce supplément de crédit est demandé en vue du relèvement du salaire des ouvriers méritants et de l'extension du personnel ouvrier pour répondre aux exigences du service, et aussi à raison de l'accroissement des frais de port à domicile des télégrammes et des exprès postaux.

## CHAPITRE IV.

## MARINE.

**ART. 47 (48 ancien). — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.**

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . . .	fr. 1,361,181	»
— — — — — amendé . . . . .	1,422,841	»
<hr/>		
AUGMENTATION. . . . .	fr. 61,660	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est destinée, à concurrence de 35,000 francs, au paiement du personnel déjà recruté par suite de l'établissement, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1897, d'un second départ supplémentaire d'Ostende à Douvres, en correspondance avec le Nord-Express, soit . . . . . fr. 35,000 »

Le restant de l'augmentation, soit . . . . . 26,660 » représente la dépense afférente au service fluvial du chemin de fer du Pays de Waes repris, par l'Etat.

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . fr. 61,660 »

ART. 48 (49 ancien). — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	288,450	»
— — — amendé . . . .	301,570	»
<hr/>		
AUGMENTATION . . . . fr.	13,240	»

Cette augmentation est justifiée à concurrence de 4,000 fr., par l'admission du personnel ouvrier recruté pour desservir le service supplémentaire indiqué à l'article précédent, ci . . . . . . . . . . . . . fr. 4,000 »

La différence, soit . . . . . . . . . . . . . 9,240 » est destinée au paiement des salaires du personnel du service fluvial du chemin de fer du Pays de Waes, repris par l'Etat.

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . fr. 13,240 »

ART. 51 (52 ancien). — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,825,376	»
— — — amendé . . . .	1,903,376	»
<hr/>		
AUGMENTATION . . . . fr.	78,000	»

L'organisation du nouveau service supplémentaire d'Ostende-Douvres nécessite un accroissement de dépenses en combustible, huiles, graisses, etc., de . . . . . fr. 60,000 »

Les dépenses de même nature pour le service fluvial du chemin de fer du Pays de Waes, ainsi que les frais d'entretien du matériel affecté au transport des objets de consommation nécessaires à ce service, sont évalués à . . . . . fr. 18,000 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . fr. 78,000 »

(274)

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1898 est fixé à la somme de cent trente-deux millions trois cent un mille cinq cent quatre-vingt-dix francs (132,301,590 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

---

(276)

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES  
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1898.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>e</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitements du Ministre . . . . .	21,000	
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	114,600	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale . . . . .	4,500	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	27,150	271,230
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses . . . . .	60,000	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	44,000	
<b>CHAPITRE II.</b>			
CHEMINS DE FER.			
<b>SECTION 1<sup>e</sup>. — Services communs.</b>			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	569,509	
8	Salaires des agréés et des ouvriers . . . . .	160,969	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. . . . .	787,532	
10	Subsides à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration . . . . .	132,000	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles . . . . .	150,000	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer . . . . .	14,000	
<b>SECTION 2. — Voies et travaux.</b>			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,091,452	
14	Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route . . . . .	7,115,361	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	5,869,109	
16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire) . . . . .	9,339,962	
À REPORTER . . . . fr.		26,200,874	271,230

## BUDGET AMENDE DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL	
				par chapitre.
	Report. . . . fr.	26,209,874 »	271,250	*
<b>SECTION 3. — Traction et matériel.</b>				
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,256,503 »		
18	Salaires des agréés et des ouvriers. . . . .	17,659,790 »		
19	Primes d'économie et de régularité. . . . .	803,602 »		
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	9,983,148 »		
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	19,630,907 »		
<b>SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.</b>				
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	15,259,395 »		
23	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux . . . . .	10,535,474 »		
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . . . .	506,781 »		
25	Frais d'exploitation. . . . .	2,958,249 »		
26	Publicité commerciale. . . . .	260,012 »		
27	Perthes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux . . . . .	1,146,113 »		
<b>SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.</b>				
28	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,121,987 »		
29	Salaires des agréés et des ouvriers. . . . .	132,841 »		
30	Primes pour application régulière de taxes . . . . .	5,000 »		
<b>Section 6. — Chemins de fer en construction.</b>				
31	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer . . . . .	17,000 »		
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Services communs.</b>				
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	127,840 »		
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	168,760 »		
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . .	288,700 »		
	A REPORTER. . . . fr.	585,300 »	107,757,704	*

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL	
				par chapitre.
	Report. . . fr.	585,300	107,757,704	*
<b>SECTION 2. — Postes.</b>				
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	5,059,058		
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	5,571,626	*	
37	Transport des dépêches . . . . .	321,470	*	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif) . . . . .	120,000	*	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif) . . . . .	10,000	*	18,693,489
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	946,950	*	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne . . . . .	3,250	*	
<b>SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.</b>				
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	3,078,080	*	
45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	1,390,775	*	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses . . . . .	655,000	*	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne. . . . .	2,000	*	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges . . . . . (Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000	*	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
MARINE.				
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,422,841	*	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés. . . . .	301,370	*	
49	Remises. (Crédit non limitatif) . . . . .	1,092,000	*	5,049,322
50	Subsides. . . . .	99,755	*	
51	Traction et matériel . . . . .	1,903,378	*	
<b>CHAPITRE V.</b>				
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.				
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	5,000	*	5,000
	A REPORTER. . . . fr.			132,105,615

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL	
			par chapitre.	
	REPORT. . . . . fr.	.....	182,105,515	•
<b>CHAPITRE VI.</b>				
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	102,000	•	102,000
<b>CHAPITRE VII.</b>				
54	Pensions : premier terme . . . . .	50,000	•	50,000
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	48,525	•	48,525
<b>CHAPITRE IX.</b>				
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 28, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	15,750	•	15,750
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. . . . . fr.				152,301,500

## DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1898.

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

N <small>UMÉRO</small> des articles nouveaux.	N <small>UMÉRO</small> anciens.	L <small>ISTE</small> des développements.	D <small>ÉSIGNATION</small> D <small>ES</small> D <small>ÉPENSES</small> E <small>T</small> S <small>Ervices</small> .					
<b>PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE</b>								
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>								
ADMINISTRATION CENTRALE.								
1	1	o	Traitements du Ministre . . . . .	fr.				
2	2	*	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .					
3	3	*	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés . . . . .					
4	4	*	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général . . . . .					
5	5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. . . . .	12,600 *				
		b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau . . . . .	16,650 "				
		c.	— Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses . . . . .	30,750 "				
6	6	*	Honoraires des avocats du Département . . . . .					
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.								
<b>CHAPITRE II.</b>								
CHEMINS DE FER.								
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>								
SERVICES COMMUNS.								
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>								
7	7	a.	Comité d'administration. Haute surveillance Service général . . . . .	fr. 477,750 "				
		b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs . . . . .	65,150 "				
		c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .	26,600 "				
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>								
8	8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage . . . . .	93,549 *				
		b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau . . . . .	25,880 "				
		c.	Fabrication de coupons Edmond'son . . . . .	21,800 "				
		d.	Atelier de reproduction des plans . . . . .	10,940 "				
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>								
9	9	a.	Imprimés et autographies . . . . .	502,493 *				
		b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. . . . .	248,242 "				
		c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque . . . . .	250,797 "				
10	10	*	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration . . . . .					
11	11	*	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .					
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>								
12	12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales . . . . .	9,000 "				
		b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer . . . . .	5,000 "				
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.								

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	—	—	
114,600	114,600	—	—	
4,500	4,500	—	—	
27,150	27,150	—	—	
60,000	60,000	—	—	
44,000	44,000	—	—	
<b>271,250</b>	<b>271,250</b>	—	—	
569,500	492,150	( <sup>1</sup> ) 77,359	—	( <sup>1</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 10,150 — Lignes reprises . . . . . 67,209 — ————— 77,359 —
160,960	128,745	( <sup>2</sup> ) 52,224	—	( <sup>2</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 4,320 — Lignes reprises . . . . . 28,864 — ————— 33,184 — A déduire : transfert à l'article 23. . . . . 960 — ————— 52,224 —
787,532	640,100	( <sup>3</sup> ) 147,432	—	( <sup>3</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 46,400 — Lignes reprises . . . . . 101,032 — ————— 147,432 —
152,000	70,000	( <sup>4</sup> ) 62,000	—	( <sup>4</sup> ) Lignes reprises : augmentation . . . . . fr. 62,000 —
150,000	75,000	( <sup>5</sup> ) 55,000	—	( <sup>5</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 25,000 — Lignes reprises . . . . . 30,000 — ————— 55,000 —
14,000	14,000	—	—	
<b>1,794,010</b>	<b>1,419,095</b>	<b>574,015</b>	—	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles	nouveaux. anciens.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
DEUXIÈME SECTION.								
VOIES ET TRAVAUX.								
<p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>								
13	13	a.	Direction centrale du service . . . . .	fr. 205,085				
		b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux . . . . .	1,606,142				
		c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire . . . . .	190,205				
14	14	<p><i>Salaires des agréés et des ouvriers pour la surveillance et la police de la route (agréés, piqueurs, gardes barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .</i></p>						
<p><i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i></p>								
15	15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux . . . . .	2,050,000				
		b.	— de rails et accessoires . . . . .	1,650,000				
		c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives . . . . .	1,260,109				
<p><i>Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i></p>								
16	16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poscurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) . . . . .	5,256,874				
		b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. . . . .	2,606,824				
		c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. . . . .	147,000				
		d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'Etat . . . . .	238,364				
		e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) . . . . .	1,000,000				
<p><b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION . . . . . fr.</b></p>								

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
2,091,452	1,850,820	( <sup>1</sup> ) 260,812	»	( <sup>1</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 44,375 » Lignes reprises . . . . . fr. 216,457 » 260,812 »
7,115,361	6,798,732	( <sup>2</sup> ) 516,629	»	( <sup>2</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 85,810 » Lignes reprises . . . . . fr. 367,196 » Total. . . . . fr. 451,015 » dont à déduire les transferts de 133,418 francs à l'article 16 et de 968 francs à l'article 25 . . . . . fr. 154,386 » Augmentation . . . . . fr. 516,629 »
5,809,100	4,869,000	( <sup>3</sup> ) 1,000,109	»	( <sup>3</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 500,000 » Lignes reprises . . . . . fr. 500,109 » 1,000,109 »
9,359,962	8,285,915	( <sup>4</sup> ) 1,056,049	»	( <sup>4</sup> ) En tenant compte de deux transferts, l'un de l'article 14, de 133,418 francs; l'autre à l'article 25, de 750 francs . . . . fr. 152,688 » Augmentation : Ancien réseau . . . . . fr. 85,244 » Lignes reprises . . . . . fr. 840,117 » 1,056,049 »
24,415,864	21,782,265	2,633,599	»	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles nouveaux.	anciens	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
TROISIÈME SECTION.								
TRACTION ET MATÉRIEL.								
<p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>								
17	17	a.	Direction centrale du service . . . . .	fr. 308,575 "				
		b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements . . . . .	1,128,550 "				
		c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. . . . .	491,055 "				
		d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . .	147,125 "				
		e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. . . . .	120,998 "				
<p><i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i></p>								
18	18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) . . . . .	9,386,160 "				
		b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport . . . . .	3,767,676 "				
		c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel . . . . .	112,800 "				
		d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . . . .	4,395,154 "				
<p><i>Primes d'économie et de régularité :</i></p>								
19	19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage . . . . .	397,750 "				
		b.	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .	575,000 "				
		c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage . . . . .	22,220 "				
		d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures . . . . .	10,052 "				
<p><i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i></p>								
20	20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . .	9,458,000 "				
		b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . .	525,148 "				
<p><i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i></p>								
21	21	a.	Matières pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. . . . .	8,095,400 "				
		b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 7,045,804 "	7,045,804 "				
		c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.). . . . .	955,074 "				
		d.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .	3,550,000 "				
<p>TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.</p>								

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
2,256,505	1,922,684	( <sup>1</sup> ) 335,619	•	( <sup>1</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 77,050 • Lignes reprises . . . . . <u>256,560</u> • fr. 335,619 •
17,659,790	15,587,548	( <sup>2</sup> ) 2,072,442	•	( <sup>2</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 742,421 • Lignes reprises . . . . . <u>1,552,021</u> • fr. 2,075,042 • dont à déduire un transfert à l'article 21 de . . . . . 2,600 • fr. 2,072,442 •
803,602	723,400	( <sup>3</sup> ) 80,202	•	( <sup>3</sup> ) Lignes reprises : augmentation . . . . . fr. 80,202 •
9,983,148	7,300,000	( <sup>4</sup> ) 2,683,148	•	( <sup>4</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 1,873,500 • Lignes reprises . . . . . <u>809,848</u> • fr. 2,683,148 •
19,630,907	17,036,705	( <sup>5</sup> ) 2,597,112	•	( <sup>5</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 764,719 • Lignes reprises . . . . . <u>1,829,793</u> • fr. 2,594,512 • Ajouter un transfert de l'article 18 de . . . . . 2,600 • fr. 2,597,112 •
50,333,750	42,507,227	7,766,523	•	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

N°	NUMÉRO des articles	anciens. nouveaux.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
QUATRIÈME SECTION.								
TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.								
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>								
22	22			a. Direction centrale du service des transports . . . . .	fr. 547,032 »			
				b. Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. . . . .	514,001 »			
				c. Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises . . . . .	5,498,093 »			
				d. Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc. . . . .	6,144,297 »			
				e. Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. . . . .	555,970 »			
<i>Salaires des agréés et des ouvriers ; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>								
23	23			a. Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .	6,125,127 »			
				b. Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, veilleurs, etc. . . . .	2,691,706 »			
				c. Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. . . . .	1,718,641 »			
24	24	"	"	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i> . . . . .				
<i>Frais d'exploitation :</i>								
25	25			a. Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. . . . .	2,002,400 »			
				b. Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. . . . .	945,849 »			
				c. Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies . . . . .	10,000 »			
26	26	"	"	Publicité commerciale . . . . .				
<i>Pertes et avaries. — Contentieux. — Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>								
27	27			a. Sur le chemin de fer . . . . .	1,156,113 »			
				b. Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres . . . . .	10,000 »			
"	28	"	"	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>				
<i>TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION.</i> . . . . . fr.								

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS.		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
15,950,595	11,526,344	( <sup>1</sup> ) 1,733,049	•	( <sup>1</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 302,592 • Lignes reprises . . . . . fr. 1,436,94 • fr. 1,733,049 • dont à déduire les transferts suivants : à l'article 25. . . . . fr. 1,500 • } 5,857 • à l'article 55. . . . . 4,537 • } RESTE AUGMENTATION. . . fr. 1,733,049 •
10,535,474	9,210,780	( <sup>1</sup> ) 1,324,694	•	( <sup>2</sup> ) Ancien réseau . . . . . fr. 55,495 • Lignes reprises . . . . . fr. 1,265,041 • fr. 1,320,536 • A ajouter les transferts suivants : de l'article 8. . . . . fr. 960 • } — 14 . . . . . 968 • } 4,158 • — 16 . . . . . 750 • } — 22 . . . . . 1,500 • } TOTAL. . . fr. 1,324,694 •
506,781	400,000	( <sup>2</sup> ) 106,781	•	( <sup>3</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 40,000 • Lignes reprises . . . . . fr. 66,781 • TOTAL. . . fr. 106,781 •
2,958,249	2,484,250	( <sup>1</sup> ) 475,990	•	( <sup>1</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 289,041 • Lignes reprises . . . . . fr. 185,949 • TOTAL. . . fr. 475,990 •
260,012	255,000	( <sup>3</sup> ) 25,012	•	( <sup>3</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 8,080 • Lignes reprises . . . . . fr. 16,932 • TOTAL. . . fr. 25,012 •
1,146,113	893,000	( <sup>6</sup> ) 253,113	•	( <sup>6</sup> ) Ancien réseau. . . . . fr. 100,000 • Lignes reprises . . . . . fr. 153,113 • TOTAL. . . fr. 253,113 •
	20,000	•	20,000	
28,660,022	24,769,383	3,910,639	20,000	
AUGMENTATION. . . fr.		3,806,630 •		

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NOMBRE des articles	anciens.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CINQUIÈME SECTION.						
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.						
			<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
28	29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. . . . .	fr. 797,940 *		
		b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recouvrement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. . . . .	1,251,062 *		
		c.	Dépôt du timbre . . . . .	25,085 *		
		d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .	49,900 *		
			<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>			
29	30	a.	Agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service. . . . .	115,541 *		
		b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. . . . .	17,500 *		
30	31	*	Primes pour application régulière des taxes . . . . .			
			TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.			
SIXIÈME SECTION.						
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
31	32	*	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer . . . . .			
			TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.			
Récapitulation du chapitre II.						
			1 <sup>re</sup> SECTION. — Services communs . . . . .			
		2 <sup>e</sup>	— — Voies et travaux . . . . .			
		3 <sup>e</sup>	— — Traction et matériel . . . . .			
		4 <sup>e</sup>	— — Transports . . . . .			
		5 <sup>e</sup>	— Perception des recettes et contrôles . . . . .			
		6 <sup>e</sup>	— Chemins de fer en construction . . . . .			
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NOMBRE des articles nouveaux.	anciens.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
<b>CHAPITRE III.</b>								
<b>POSTES, TÉLÉGRAPHIES ET TÉLÉPHONES.</b>								
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>								
<i>Services communs.</i>								
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>								
52	33	a.	Service spécial des bâtiments . . . . .	47,940 "				
		b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre . . . . .	21,000 "				
		c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . .	58,900 "				
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>								
55	34	a.	Service spécial des bâtiments . . . . .	15,020 "				
		b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre . . . . .	57,200 "				
		c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts . . . . .	65,290 "				
		d.	Atelier d'autographie . . . . .	4,650 "				
		e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central . . . . .	28,000 "				
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.:</i>								
34	35	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures . . . . .	4,000 "				
		b.	Loyers . . . . .	2,000 "				
		c.	Éclairage et chauffage . . . . .	60,000 "				
		d.	Entretien des locaux et du mobilier . . . . .	19,000 "				
		e.	Entretien du matériel et de l'outillage . . . . .	12,000 "				
		f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques .	164,200 "				
		g.	Approvisionnements divers, menues dépenses . . . . .	27,500 "				
<b>TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.</b>								
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>								
<i>Postes.</i>								
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>								
55	36	a.	Direction centrale et services provinciaux . . . . .	795,420 "				
		b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants . . . . .	4,265,618 "				
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>								
56	37	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.) . . . . .	234,010 "				
		b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception) .	2,250,620 "				
		c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux) .	1,983,400 "				
		d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. . . . .	1,037,021 "				
		e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écureuses . . . . .	77,575 "				
<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>								

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
127,840	121,890	5,950	—	
168,760	160,560	2,400	—	
288,700	288,700	—	—	
585,500	576,950	8,550	—	
5,059,038	4,748,976	( <sup>1</sup> ) 310,062	—	( <sup>1</sup> ) En tenant compte de la somme de 4,337 francs transférée de l'article 22 et de celle de 5,025 francs transférée à l'article 42.
5,571,626	5,182,646	388,980	—	
10,630,664	9,031,622	699,042	—	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NOMBRE des articles	nouveaux.	anciens.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
					REPORT . . . fr.
				<i>Transport des dépêches :</i>	
			a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. . . . .	fr. 239,710 *
37	38		b.	Transport des facteurs par service d'omnibus. . . . .	56,135 *
			c.	Transport des dépêches par des piétons . . . . .	9,200 *
			d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .	16,425 *
38	39		e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, le minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitutions de droits de pilotage étrangers. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	
39	40		f.	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	
			<i>Matériel :</i>		
			a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. . . . .	140,630 *
			b.	Chauffage et éclairage . . . . .	68,000 *
40	41		c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armeement des facteurs ruraux . . . . .	196,630 *
			d.	Loyers, frais de régie . . . . .	457,000 *
			e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants . . . . .	84,670 *
41	42		f.	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne . . . . .	
				<b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.</b> . . . . fr.	
				<b>TROISIÈME SECTION.</b>	
				<b>TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.</b>	
				<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
			a.	Direction générale, service central et surveillance du service . . . . .	569,650 *
			b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques . . . . .	2,645,975 *
42	43		c.	Bureaux centraux téléphoniques . . . . .	565,650 *
			d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories. . . . .	186,750 *
			e.	Primes téléphoniques . . . . .	19,000 *
			f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .	195,055 *
				<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
			a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.) . . . . .	55,600 *
			b.	Services d'exécution . . . . .	675,225 *
43	44		c.	Remise à domicile des télégrammes et des expès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus . . . . .	592,250 *
			d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires. . . . .	71,700 *
				<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
			a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc. . . . .	105,000 *
			b.	Éclairage et chauffage . . . . .	64,000 *
			c.	Entretien des locaux et du mobilier . . . . .	50,000 *
44	45		d.	Entretien des lignes et des appareils . . . . .	551,000 *
			e.	Objets de consommation, menues dépenses . . . . .	63,000 *
			f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles. . . . .	60,000 *
45	46			Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne. . . . .	
46	47			Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
				<b>TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION</b> . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
10,650,664	0,951,622	699,042	*	
321,470	291,470	30,000	*	
120,000	120,000	*	*	
10,000	10,000	*	*	
946,950	898,950	48,000	*	
3,250	3,250	*	*	
12,052,534	11,255,292	777,042	*	
3,978,080	3,904,255	( <sup>1</sup> ) 73,825	*	( <sup>1</sup> ) En tenant compte de deux transferts : l'un de 5,900 francs à l'article 43 et l'autre de 5,025 francs de l'article 55.
1,390,775	1,344,405	( <sup>2</sup> ) 46,310	*	( <sup>2</sup> ) Y compris une somme de 5,900 francs, transférée de l'article 43.
855,000	855,000	*	*	
2,000	2,000	*	*	
50,000	50,000	*	*	
0,075,855	5,955,720	120,135	*	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NOMBRE des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
	nouveaux. anciens.	L'EFFET des développements.
<b>Récapitulation du chapitre III.</b>		
1 <sup>re</sup> SECTION. — Services communs . . . . . 2 <sup>e</sup> — — Postes . . . . . 3 <sup>e</sup> — — Télégraphes et téléphones . . . . .		
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
47	a.	Direction centrale du service . . . . . fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut . . . . . 603,685 »
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. . . . . 515,716 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. . . . . 122,540 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys . . . . . 20,000 »
	<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>	
48	49	» Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services . . . . .
49	50	» Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaiseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .
50	51	» Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins . . . . .
<i>Traction et matériel :</i>		
51	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. . . . . fr. 1,513,212 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. . . . . 382,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. . . . . 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. . . . . 6,200 »
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation	Diminution.	
585,300	576,950	8,350	»	»
12,052,554	11,255,292	777,042	»	»
6,073,855	5,955,720	120,155	»	»
18,095,489	17,787,962	905,527	»	
1,422,841	1,361,181	61,660	»	»
301,570	288,130	13,240	»	»
1,922,000	1,922,000	»	»	»
99,735	99,735	»	»	»
1,903,376	1,825,376	78,000	»	»
5,649,322	5,490,422	152,900	»	»

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		nouveaux.	anciens.	
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.</b>				
52	53	•	Selons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE V . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>TRAITEMENTS DE DISPOBILITÉ.</b>				
53	54	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE VII.</b>				
<b>PENSIONS.</b>				
54	55	•	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
<b>SECOURS.</b>				
55	56	•	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>				
56	57	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE IX . . . . . fr.	
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 28, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
48,325 »	48,325 »	»	»	
48,325 »	48,325 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	

## BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i>
—	—
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Chemins de fer . . . . .
III.	Postes, télégraphes et téléphones . . . . .
IV.	Marine . . . . .
V.	Comité mixte de législation . . . . .
VI.	Traitements de disponibilité . . . . .
VII.	Pensions . . . . .
VIII.	Secours. . . . .
IX.	Dépenses imprévues. . . . .
	Totaux. . . . .

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget revisé.	au projet de Budget.	Augmentations.	Diminutions.	
271,230	271,230	•	•	
107,486,474	92,581,191	14,905,283	•	
18,095,489	17,787,962	905,527	•	
5,049,522	5,496,422	152,900	•	
5,000	5,000	•	•	
102,000	102,000	•	•	
30,000	30,000	•	•	
48,525	48,525	•	•	
15,750	15,750	•	•	
152,301,590	116,537,880	15,963,710	•	
AUGMENTATION . . .		15,963,710		

(302)